Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_372-DE

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_372
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

47 - CONCESSION PORT DE PLAISANCE CHANTEREYNE AVENANT N° 6 AU CONTRAT D'OCCUPATION CONCLU AVEC LA SAS VDC ARMATEURS

La SAS Z360, ayant pour activité la construction, achat, vente, mise en location et entretien de tous accessoires, matériels ou objets se rapportant à l'activité nautique, souhaite se porter acquéreur du bâtiment érigé sur la parcelle cadastrée BO 42 sise au sein de la concession du port de plaisance Chantereyne et se voir transférer par voie d'avenant le contrat d'occupation en cours.

Ladite parcelle est occupée par la SAS VDC Armateurs qui s'est substituée dans tous les droits et obligations attachés au contrat d'occupation, conclu avec l'EURL Basourdy le 12 janvier 2001, par un avenant n° 2 conclu le 16 octobre 2014.

Par ailleurs un avenant n° 4 du 27 décembre 2023 a été conclu avec la SAS VDC Armateurs afin de prolonger ladite occupation jusqu'au 31 décembre 2024.

La SAS Z360 a communiqué le montant total prévisionnel de l'opération qui comprend l'acquisition du bâtiment, l'acquisition de matériels ainsi que la réalisation de travaux d'aménagement d'un montant total de 34 500 €. La durée d'amortissement du projet est prévue sur une période de 10 ans.

Le syndicat mixte Ports de Normandie, propriétaire du domaine public maritime, et la Ville de Cherbourg-en Cotentin ont fait part de leur accord en faveur de ce projet.

L'avis du conseil municipal est sollicité afin d'accéder à cette demande en autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à conclure un avenant n° 6 au contrat d'occupation conclu avec la SAS VDC Armateurs dont l'objet est de substituer dans tous les droits et obligations attachés au contrat d'occupation de la parcelle BO 42 la société Z360 et de prolonger l'occupation jusqu'au 31 décembre 2034. La mise à disposition de la parcelle est autorisée moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'un montant de 3 442,32 € pour l'année 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2125-1 et suivants,

Vu le contrat d'occupation conclu avec l'EURL Basourdy le 12 janvier 2001,

Vu l'avenant n° 2 du 16 octobre 2014 et l'avenant n° 4 du 27 décembre 2023 conclus avec la SAS VDC Armateurs,

Vu le code des transports,

Vu le contrat de délégation de service public en date du 1er janvier 2024 conclu avec le syndicat mixte Ports de Normandie pour l'exploitation du port de plaisance Chantereyne de Cherbourg-Octeville par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu les clauses et conditions générales des contrats d'occupation de longue durée sur les terre-pleins du port de plaisance.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_372-DE

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure un avenant n° 6 dont l'objet est de substituer dans tous les droits et obligations attachés au contrat d'occupation de la parcelle BO 42 la SAS Z360 à la SAS VDC Armateurs et de prolonger ledit contrat de dix années supplémentaires.

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h59**		Nombre de votants : **53**	
Pour : **53**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 2

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_372-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 18 décembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47
Date de la convocation et de son affichage : 6 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-huit décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 6 décembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée 18h55) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h40) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 19h00) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée à 18h57) - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire LEMOINE Morgane jusqu'à son arrivée 19h24) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h10) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (mandataire ARRIVÉ Benoit à son départ à 20h00) - PLAINEAU Nadège - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert de 17h55 à 20h12) - TARIN Sandrine (arrivée à 18h06) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h00) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
HAMEL Estelle a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HAMON-BARBÉ Françoise
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à BROQUAIRE Guy
RONSIN Chantal a donné procuration à GRUNEWALD Martine
SIMONIN Philippe a donné procuration à LEJAMTEL Ralph

ABSENT

MARGUERITTE David

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_372-DE

PORT DE PLAISANCE CHANTEREYNE CHERBOURG-EN-COTENTIN

PARCELLE BO 42
AVENANT N° 6 AU CONTRAT D'OCCUPATION A DES FINS COMMERCIALES CONSTITUTIF DE DROIT REEL CONCLU AVEC LA SAS VDC ARMATEURS

ENTRE

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin, délégataire pour l'exploitation du port de plaisance Chantereyne de Cherbourg-Octeville par un contrat de délégation de service public en date du 1er janvier 2024, représentée par son Maire, Monsieur Benoît ARRIVE, habilité par délibération n° DEL_2024_ du Conseil municipal en date du 17 décembre 2024,

et désignée ci-après par le terme « le CONCESSIONNAIRE »

D'une part,

ET

La SAS VDC Armateurs, identifiée sous le numéro SIRET 852210936300038, dont le siège social est situé 120, avenue Napoléon Bonaparte à Aix-en-Provence (13100), représentée par Monsieur Jean-Michel Berud, son Président,

et désignée ci-après par le terme « le TITULAIRE »

ET

La SAS Z360, identifiée sous le numéro SIRET 92035297800018, dont le siège social est situé 160, rue de la source à Eguilles (13510), représentée par Monsieur Foad Zahedi, son Président,

et désignée ci-après par le terme « le BENEFICIAIRE »

D'autre part,

PREAMBULE

La SAS Z360, ayant pour activité la construction, achat, vente, mise en location et entretien de tous accessoires, matériels ou objets se rapportant à l'activité nautique, souhaite se porter acquéreur du bâtiment érigé sur la parcelle cadastrée BO 42 sise au sein de la concession du port de plaisance Chantereyne et se voir transférer par voie d'avenant le contrat d'occupation en cours.

Par un contrat d'occupation conclu le 12/01/2001 et un avenant n° 2 conclu le 16/10/2014 la SAS VDC ARMATEURS occupe la parcelle cadastrée 129 BO 42 et d'un avenant n° 4 prolongeant ladite occupation jusqu'au 31/12/2024.

Ladite parcelle est occupée par la SAS VDC ARMATEURS qui s'est substituée dans tous les droits et obligations attachés au contrat d'occupation conclu avec l'EURL Basourdy le 12/01/2001, par un avenant n° 2 conclu le 16/10/2014.
Par ailleurs un avenant n° 4 a été conclu avec la SAS VDC Armateurs afin de prolonger ladite occupation jusqu'au 31/12/2024.

La SAS Z360 a communiqué le montant total prévisionnel de l'opération qui comprend l'acquisition du bâtiment, l'acquisition de matériels ainsi que la réalisation de travaux d'aménagement d'un montant total de 34 500 €. La durée d'amortissement du projet est prévue sur une période de 10 ans.

Le syndicat mixte Ports de Normandie, propriétaire du domaine public maritime, et la ville de Cherbourg-en Cotentin ont fait part de leur accord en faveur de ce projet.

Aussi, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n° 6 afin de formaliser le transfert du contrat d'occupation susvisé de la SAS VDC ARMATEURS à la SAS Z360

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_372-DE

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le BENEFICIAIRE est substitué au TITULAIRE dans tous les droits et obligations attachés au contrat d'occupation de longue durée à des fins commerciales constitutif de droits réels conclu le 12/01/2001 et un avenant n° 2 conclu le 16/10/2014 avec la SAS VDC Armateurs pour l' occupation de la parcelle cadastrée 129 BO 32 et d'un avenant n° 4 prolongeant ladite occupation jusqu'au 31/12/2024.

ARTICLE 2 – DURÉE

L'autorisation d'occupation est prolongée d'une durée de 10 ans soit jusqu'au 31 décembre 2034.

ARTICLE 3

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de cession des bâtiments suivant l'acte de vente à intervenir entre la SAS VDC ARMATEURS et la SAS Z360

ARTICLE 4

Les autres conditions du contrat d'occupation restent inchangées

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,
Le

Le Concessionnaire :
Pour le Maire
La Maire-adjoint,

Muriel JOZEAU-MARIGNE

Le Titulaire :
Pour la société SAS VDC ARMATEURS,
Son représentant
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Jean-Michel BERUD

Le Bénéficiaire :
Pour la société SAS Z360,
Son représentant
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Foad ZAHEDI

L'Autorité concédante :
Pour le Syndicat Mixte Régional Ports de Normandie,
Son représentant
(précédé de la mention « lu et approuvé » et daté)

PJ *: - plan*

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_372-DE

Département :
MANCHE

Commune :
CHERBOURG-EN-COTENTIN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

L'exemplaire original de cet extrait est géré par le centre des impôts fonciers :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES
ANTENNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN 50308
50308 COUTANCES CEDEX
tél. 02 33 76 66 00 -fax
sdif.manche@dgfip.finances.gouv.fr

Section : BO
Feuille : 000 BO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 18/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :
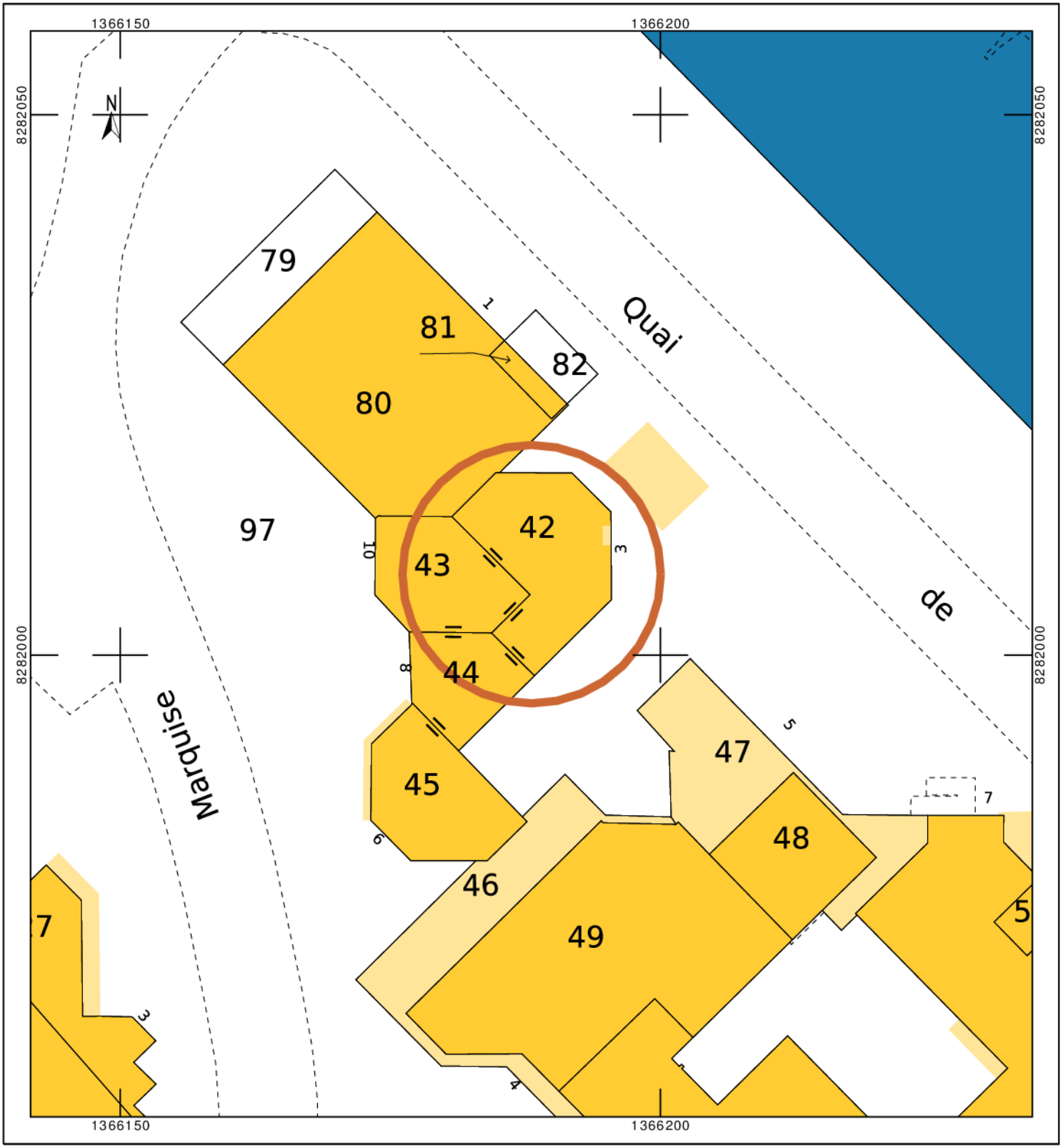
cadastre.gouv.fr